

Chères consoeurs, chers confrères

Chers amis de l'UPV

Je vous adresse ce courrier au nom de Véronique Neuvens, Philippe Dodion et moi-même afin de vous présenter notre ASBL.

Notre ASBL se nomme : « Association vétérinaire pour le bien être humain et animal (AVBEHA) »

Son but est de rassembler les médecins vétérinaires pour la défense et la protection du monde animal, de la nature, de l'environnement et de la qualité de vie, en mettant l'accent sur une bonne relation homme - animal tout en veillant à promouvoir leur meilleure santé physique, psychologique et sociale.

Notre formation de vétérinaire nous place au centre de la défense et de la valorisation du bien-être animal. L'animal fait partie intégrante de notre société, les défendre en se basant sur des connaissances scientifiques fait évidemment partie du cadre dans lequel nous voulons travailler.

Nous avons plusieurs projets, nous restons ouverts à d'autres idées, mais le premier s'intitule: « La création d'une plateforme pour la prise en charge des animaux des publics fragilisés nécessitant un séjour en institution (hospitalière, pénitentiaire...) ». A notre grande joie, le nôtre a été retenu par la Ministre Tellier lors de son appel à projet.

Nous souhaitons répondre à la nécessité et/ou la difficulté pour certaines personnes devant faire séjour en institution, de trouver une solution de garde pour leur animal en leur offrant un service permettant cette prise en charge temporaire.

Ce projet a aussi le soutien de notre consoeur Claire Diederich qui nous propose d'intégrer les étudiants vétérinaires du cycle bachelor de Namur dans les forces vives de ce projet.

L'intégralité de ce projet peut vous être communiqué.

Un deuxième projet est de servir d'interface entre les vétérinaires et le public en ce qui concerne la quarantaine à laquelle doivent se soumettre des animaux non en ordre quant aux maladies à déclaration obligatoire dans le cadre de l'Arrêté royal du 15 décembre 2021 fixant les conditions applicables à la quarantaine et à l'isolement des animaux terrestres.

Au niveau pratique, nous avons une page facebook (groupe privé AVBEHA) et nous vous

invitons à vous faire membre. Nous sommes occupés aussi à élaborer un site internet ainsi, si vous le désirez, il vous sera possible de vous faire membre de l'asbl. La cotisation année civile s'élève à 20 euros.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Confraternellement

Dr Fabienne Bedet    Dr Véronique Neuvens    Dr Philippe Dodion

Cotisation annuelle : 20 euros

IBAN : BE81 1431 1752 7224

BIC : GEBABEBB